

AFFAIRE N°21. - Autorisation de passer un marché avec les Etablissements G.I.C.O.R. pour la fourniture de diverses denrées alimentaires nécessaires au fonctionnement des cantines scolaires pendant le deuxième semestre 1971.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser de passer un marché avec les Etablissements GICOR pour la fourniture de :

- Confiture de goyaviers

Boîtes de 12 kg....	2 000 kg	à 138 F.....	276 000 F
Boîtes de 5 kg....	1 000 kg	à 142 F.....	142 000 F
Boîtes de 1 kg....	500 kg	à 147 F.....	73 500 F

- Gelée de goyaviers

Boîtes de 12 kg....	2 000 kg	à 146 F.....	292 000 F
Boîtes de 5 kg....	1 000 kg	à 150 F.....	150 000 F
Boîtes de 1 kg....	500 kg	à 153 F.....	76 500 F

TOTAL..... 1 010 000 F

IMPUTATION BUDGETAIRE : Chapitre 459 - Article 601 -  
nécessaire au fonctionnement des cantines scolaires pendant le deuxième semestre 1971.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

x

x

x

Approuvé  
Saint-Louis, le 15 Octobre 1971  
Le Maire et son délégué  
Le Secrétaire Général  
Ch. Tesler